

les répercussions ne seraient pas positives, mais plutôt négatives, défavorables.

Quelle décision difficile pour un gouvernement! Mon honorable collègue ne jette aucune lumière sur sa façon de voir cette affaire. Si nous tenons ferme à nos positions . . .

Le sénateur Olson: Si nous étions élus, nous aurions des opinions et nous pourrions agir.

Le sénateur Roblin: Vous pourriez bientôt être élu et avoir la possibilité de poursuivre vos objectifs, qui sait? Je ne suis pas prêt à dire que c'est totalement impossible, même si je crois que ce serait tragique pour le pays, mais les pays ont connu des tragédies bien plus graves.

Le sénateur Gigantès: Les périodes de gouvernement conservateur sont toujours de dures périodes, des périodes de disette.

Le sénateur Roblin: Mon collègue peut se consoler ainsi, je n'ai pas d'objection. On pourrait à bon droit en discuter.

Je dis tout simplement que la situation est fort complexe. Je ne pourrais blâmer le gouvernement s'il constatait, après avoir fait tous les efforts possibles, qu'il ne peut pas faire valoir son point de vue. Si le gouvernement négligeait de faire tous les efforts requis, alors je pourrais trouver à redire, mais ce n'est pas le cas puisque je crois que le gouvernement fait de son mieux.

Selon les informations que nous avons obtenues, il est parfaitement clair que des quelque 100 pays signataires du GATT, seuls quelques-uns appuient notre position. Si on est réaliste, on doit donc avouer que la tâche ne sera pas simple.

● (1240)

Je n'ai pas perdu espoir cependant, car je pense qu'il y a d'autres intérêts en jeu; j'en ai déjà cité un, les États-Unis et l'article 22. Quand le Congrès américain aura bien réfléchi à ces questions, je pense que nous pourrions y trouver des amis que nous n'y avons pas encore. En tous les cas, je l'espère.

La raison pour laquelle j'ai pris la parole est, toutefois, de faire remarquer à la chambre que mon cher collègue n'est pas allé jusqu'au bout des conséquences de sa recommandation de principe telle que je l'ai comprise, à savoir que si nous n'obtenons pas gain de cause sur la gestion de l'offre, nous n'avons qu'à laisser tomber le GATT. Une telle décision serait très difficile à prendre; je me joins cependant à lui dans ses adjurations aux négociateurs du gouvernement, et aux représentants des agriculteurs qui les accompagnent et dont le soutien précieux et infaillible est très apprécié en général. Nous leur prodiguons tous nos encouragements et nous gardons espoir. Nous poursuivons nos efforts mais nous devons reconnaître que ce n'est pas une question facile et que les intérêts en jeu sont nombreux et variés.

Le sénateur Olson: Est-ce que c'est la position du gouvernement? Le gouvernement ne va-t-il pas répondre à notre position maintenant?

Le sénateur Roblin: J'ai le plaisir de vous dire que je ne parle qu'en mon nom propre et que je n'ai nullement l'intention d'entraîner mon cher ami, le leader du gouvernement, dans ma croisade. Mes opinions sont celles d'un simple citoyen qui s'intéresse à la question mais aussi d'un sénateur qui essaye de prendre son rôle au sérieux.

Le sénateur Gigantès: C'est probablement la seule admission directe qui soit sortie de votre côté aujourd'hui.

Le sénateur Olson: Quand le gouvernement nous dira-t-il à quel moment les agriculteurs sauront à quoi s'en tenir?

Le sénateur Murray: Honorables sénateurs, j'ai dit de façon très brève mais je pense très précise, ce matin même pendant la période des questions, où en était la situation. Je n'aurais certainement pas pu le dire aussi bien, et certainement pas mieux, que le sénateur Roblin. Je suis tout à fait d'accord sur tout ce qu'il a dit concernant la complexité et la difficulté de la situation et sur la conclusion logique qu'il a tiré de la position prise par le sénateur Olson devant cette chambre.

Nous aurons peut-être du nouveau à vous communiquer lorsque nous reviendrons le 17 mars. Je l'espère de tout cœur et je ne manquerai pas de vous en faire part, si tel est le cas.

Le sénateur Olson: J'aimerais poser juste une autre question, car je ne suis pas sûr d'avoir parfaitement compris ce matin. J'ai été très déçu d'apprendre que le ministre ne pensait pas qu'on puisse communiquer à qui que ce soit au Canada la réponse aux propositions de M. Dunkel. Il a prétendu que c'était parce qu'il s'agissait d'une position aux fins des négociations; mais est-ce qu'on va dire aux agriculteurs quelle a été la réponse du Canada à ces propositions? Nous savons, bien entendu, qu'il a accepté un affaiblissement substantiel de l'article XI.

Le sénateur Murray: Honorables sénateurs, le gouvernement a maintes fois souligné les lacunes des propositions Dunkel depuis la publication de ce document fin décembre.

Nous critiquons en premier lieu l'article XI. Nous ne nous en sommes pas cachés et nos négociateurs ne demordront pas de cette position lorsqu'ils retourneront à la table des négociations.

Ces derniers ont toujours pour mandat de chercher à obtenir le renforcement et la clarification de l'article XI.

(Sur la motion du sénateur Hébert, le débat est ajourné.)

ÉNERGIE, ENVIRONNEMENT ET RESSOURCES NATURELLES

MOTION PORTANT AUTORISATION AU COMITÉ D'EXAMINER LES OPTIONS POUR RÉDUIRE LES ÉMISSIONS POLLUANTES

L'ordre du jour appelle:

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Hays, appuyée par l'honorable sénateur Olson, C.P.,

Que le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles soit autorisé à examiner les options qui s'offrent au gouvernement pour réaliser l'objectif de réduire les émissions causées par la production et la consommation d'énergie au Canada avec le but d'améliorer l'environnement et de faire des recommandations à ce sujet. Parmi les options envisagées figurent l'adoption de règlements; l'utilisation d'instruments économiques comme les redevances et les taxes sur les émissions, les subventions et les droits de pollution négociables; les mesures visant à favoriser le rendement énergétique et les économies d'énergie; et la promotion d'énergies de remplacement; et

Que le Comité présente son rapport définitif au plus tard le 30 novembre 1992.—(L'honorable sénateur Nurgitz)